



Loi anti-baïllon

L'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens au débat public le 4 juin 2009. Il s'agit pour l'instant, du seul mécanisme anti-baïllon en vigueur au Canada.

Wikipédia définit une poursuite bâillon comme suit :

« Une poursuite stratégique contre la mobilisation publique ou poursuite bâillon est, en Amérique du Nord, une action en justice visant à entraver la participation politique et le militantisme. Il s'agit le plus souvent d'une poursuite civile pour raison diffamatoire, intentée contre un individu ou un organisme ayant pris parti dans le cadre d'un enjeu public. Le concept inclut également les menaces de poursuite, car le succès d'une telle opération ne découle pas tant d'une victoire devant les tribunaux que du processus lui-même, visant à intimider la partie défenderesse (celle attaquée) ou l'épuiser financièrement dans le but de la réduire au silence. » L'article 54.1 du Code de procédure civile du Québec résume bien les nouvelles règles: « 54.1. Les tribunaux peuvent à tout moment, sur demande et même d'office après avoir entendu les parties sur le point, déclarer qu'une demande en justice ou un autre acte de procédure est abusif et prononcer une sanction contre la partie qui agit de manière abusive.

L'abus peut résulter d'une demande en justice ou d'un acte de procédure manifestement mal fondé, frivole ou dilatoire, ou d'un comportement vexatoire ou quérulent. Il peut aussi résulter de la mauvaise foi, de l'utilisation de la procédure de manière excessive ou déraisonnable ou de manière à nuire à autrui ou encore du détournement des fins de la justice, notamment si cela a pour effet de limiter la liberté d'expression d'autrui dans le contexte de débats publics.

Le tribunal peut condamner la personne qui fait une procédure abusive à payer, outre les dépens, des dommages intérêts en réparation du préjudice subi par une autre partie, notamment pour compenser les honoraires et débours extrajudiciaires que celle-ci a engagés ou, si les circonstances le justifient, attribuer des dommages-intérêts punitifs. » Enfin ce qui est très intéressant c'est que lorsque l'abus est le fait d'une personne morale ou d'une personne qui agit en qualité d'administrateur du bien d'autrui, les administrateurs et les dirigeants de la personne morale qui ont participé à la décision ou l'administrateur du bien d'autrui peuvent être condamnés personnellement au paiement des dommages-intérêts.

Les poursuites sont de plus en plus nombreuses et les dommages et intérêts élevés. Par exemple, le propriétaire des résidences Soleil, Eddy Savoie, a payé des dommages réclamés par M^{me} Thériault-Martel de 300 000 \$.

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

Nous émergeons de plus de trois mois de confinement en même temps que l'été qui s'annonce. Comme une marmotte sortie de son repaire pour sonder l'atmosphère, certains hésitent à remettre le nez dehors, et, d'autres ne se sont pas fait prier pour prendre d'assaut l'espace public. Les recommandations, les mesures sanitaires et de distanciation entourant ce déconfinement seront-elles suivies?

La situation dans les CHSLD a marqué l'actualité depuis quelques mois. Bien avant la pandémie de la Covid-19, la CAQ en avait fait un de ses thèmes électoraux. La CAQ passe de l'idée à l'action en annonçant la construction prochaine d'une de ses Maisons des Aînés à Prévost. Tous les détails en page 3.

Juin est le mois de l'Eau. Émilie Corbeil s'est entretenue avec Rebecca Pétrin, directrice générale d'Eau Secours, et, Alain Saladzius, cofondateur et président du conseil d'administration de la Fondation Rivières. En page 5, une occasion d'en connaître un peu plus sur la situation de l'eau au Québec.

Une pénurie d'eau à Sainte-Anne-des-Lacs! Est-ce possible? Texte de Gilles W. Pilon qui devrait susciter quelques réflexions.

En page 7, dans notre Espace Entrepreneur, un portrait des artisans de troisième génération de la compagnie 'Les Canots Nor-West', Carl et Dominique Gariépy.

En page 16, *Pas de chômage pour l'ABVlacs cet été!* Vous en apprendrez un peu plus sur la programmation des activités de l'Agence des Bassins Versants de Sainte-Anne-des-Lacs.

Toujours à Sainte-Anne-des-Lacs, en page 18, Valérie Lépine souligne les vingt-cinq ans de contribution d'Hélène Limoges au service de la bibliothèque. Bonne retraite, Hélène! Dans un témoignage, Jacinthe Laliberté nous fait part des leçons de la pandémie, Une illusion vite désillusionnée!

Le monde culturel a été frappé de plein fouet par cette pandémie, et, la situation est loin de revenir à la normale. En page 21, deux articles sur les défis rencontrés par l'équipe du Festival des Arts de Saint-Sauveur (FASS). Reflet de deux rencontres virtuelles avec Etienne Lavigne, directeur général, et, Guillaume Côté, directeur artistique.

François Marcell ouvrira les portes du Jardin de François cet été. Tous les détails en page 23.

Le port du masque, un geste altruiste à regarder de près! En page 27, quelques règles à respecter pour une utilisation avisée.

Bonne fête de la Saint-Jean et du Canada! Bonne santé à tous et bonne lecture!



Journal citoyens

Mission :
Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

AVIS :
Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostaises
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :
Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :
Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :
Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry



788, rue Shaw, Prévost

Tél.: 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca



Dons

Notre capacité d'entreposage est présentement saturée. Pour le moment, nous n'acceptons que les dons des résidents de Prévost. Merci de votre compréhension.

MERCI

La Maison d'entraide tient à remercier tous les donateurs qui ont participé à la levée de fonds initiée par la Ville de Prévost, dans le cadre de la pandémie que nous vivons tous. Merci également à la pharmacie Jean Coutu pour leur participation. Une somme d'environ 18 000\$ a été amassée.

Réouverture des locaux

La réouverture de la Maison s'est déroulée sans pépin majeur. Les

mesures sanitaires mises en place sont bien respectées par la clientèle qui est bien contente de revenir nous voir!

Cueillette de meubles

Nous prévoyons redémarrer nos cueillettes de meubles d'ici quelques semaines. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vous y inscrire. 450 224-2507.

Congés et vacances estivales

Nous serons fermés les 24 juin et 1^{er} juillet. Nos vacances estivales débiteront le 19 juillet pour se terminer le 2 août inclusivement. Notez également que nous sommes fermés les samedis jusqu'à la Fête du travail.

BON ÉTÉ À TOUS!

Michèle Desjardins

Heures d'ouverture

Comptoir familial et friperie

Lundi: 13 h à 15 h 45

Mardi au vendredi: 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45

Samedi matin: 9 h à 11 h 45

Heures de dépôt pour meubles et accessoires (entrepôt) - Du lundi au samedi: 9 h à 16 h

Dimanche - AUCUN DÉPÔT.

Dépôt de vêtements - En tout temps, dans les 2 contenants bleus extérieurs à l'arrière du bâtiment.



Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org

Espace ENTREPRENEUR

NDLR: Les articles sur les profils d'entrepreneurs s'inscrivent dans la volonté du Journal de présenter ce qui se vit dans notre communauté, tant les loisirs que les activités culturelles, municipales et économiques. Les gens d'affaires font partie de cette communauté et jouent un rôle important dans le développement économique de notre région. Cet *Espace*

entrepreneur veut mettre en lumière leur esprit d'entreprise, leurs objectifs, leur philosophie d'affaires, leur implication au sein de la communauté. Autant de sujets qui vous permettront d'apprendre à connaître le personnage derrière la réussite. **Une rendez-vous en page 7.**

Bonne lecture: *affaires@journaldescitoyens.ca*

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :
Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental
Tirage certifié : 10900 exemplaires
Distribution : Postes Canada: médiaposte

Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le Journal des citoyens reçoit l'appui de :

Culture et Communications Québec

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Lirage certifié AMECQ